



Présents :

- Délégué de quartier : François GASSIAN
- Excusé : André LERAY
- Représentants de la commune : Claude BAUDIN (Maire), Gérard LAVIGNE (Maire-adjoint), Christine FRESSONNET (élu contact du quartier), Bruno GUISE (Maire-adjoint), Sandrine PROUST (Maire-Adjoint)
- Intervenant : Guillaume CHEREL

Secrétaire de séance : Juliette PICHENOT

Ordre du jour :

- Point sur les travaux en cours ou programmés.
- Questions-réponses des participants

Réunion quartier Q1 du 11 septembre 2023

Sujets abordés – réponses		ACTIONS	ECHEANCES
1	<u>Introduction faisant rappel :</u> - du périmètre du quartier Q1. - du principe de la réunion de quartier durant laquelle sont abordés les sujets concernant la vie publique du quartier et les suggestions sur l'ensemble de la commune. - de consultation du compte-rendu de cette réunion Ouverture de la séance par Gérard LAVIGNE et monsieur Le Maire.		
2	Intervention de Guillaume CHEREL en préambule de la réunion de quartier afin de présenter le dispositif <i>Coclic'o</i> . Dispositif mis en place par la mairie il y a 2 ans, relatif à l'inclusion numérique. Entièrement gratuit et ouvert à tous pour un accompagnement numérique (faire à la place de, accompagner, former). Des flyers sont à disposition en mairie pour toute information complémentaire.	/	/
3	<u>Devenir du Foyer Creusois :</u> Pour rappel, le foyer Creusois appartient au département de la Creuse. Le département a décidé de vendre tout en gardant 9 000m ² . Il y a eu plusieurs appels d'offres, 3 propositions dont une seule a été retenue par les élus du département. La mairie a imposé le respect du PLU de Saint-Palais, c'est-à-dire R+1, parking souterrain, 30% de logement social et projet de centre de bien être ouvert à l'année aux saint-palaisiens. A ce jour, le promoteur retenu a renoncé à sa promesse d'achat.	/	/
4	<u>Avenue de la Grande Côte :</u> > Vitesse excessive. Demande de limitation de vitesse à 30 km/h du 15 juin au 15 septembre L'accidentologie est nulle avenue de la Grande Côte. Une réunion publique aura lieu avant la fin de l'année avec le bureau d'études qui travaille sur le réaménagement de l'avenue mais à ce jour, la limitation	NON	/

	à 30 km/h n'est pas envisagée.		
5	<p><u>Rue des Perdrix :</u> > Vitesse excessive Il y a déjà un rétrécissement dans la rue. D'autre part, pour information, les pictogrammes vélos sur la piste cyclable ont été rabotés > Demande de verbalisation du stationnement sur trottoirs. Il va être demandé à la police municipale de verbaliser, à leur appréciation de la situation, les infractions.</p>	NON OUI OUI	/ Toute l'année
6	<p><u>Rue Jean Nappée :</u> > Vitesse excessive dans la rue, côté avenue de la Grande Côte, est-ce possible de mettre un ralentisseur et un dispositif pour ralentir les cyclistes ? La rue Jean Nappée est déjà limitée à 30km/h. La piste cyclable côté avenue de la Grande Côte sera revue au moment de l'aménagement global de l'avenue. > possibilité de mettre un miroir à l'angle de la rue des Mouettes / rue des Mésanges / rue Jean Nappée La commune n'installe plus de miroir sur le domaine public car en cas d'accident la responsabilité de la mairie peut être engagée. Les services se sont rendus sur place, pas de difficulté particulière au carrefour, il n'y a donc pas nécessité d'aménagement supplémentaire.</p>	NON NON	/ /
7	<p><u>Nuisances sonores :</u> > Au Concié avec les festivals Un contrôle du nombre de décibels a été fait durant le festival du Flyin'Club. Le niveau sonore autorisé est de 104 décibels, le niveau sonore mesuré sur le festival était de 96 décibels, il n'y a donc pas eu de débordement. En revanche les vents étant relativement forts ce week-end là, le bruit s'est diffusé largement. Si le festival revient au Concié l'été prochain, des aménagements seront imposés aux organisateurs afin de réduire la gêne occasionnée. > Les agents du service espaces verts font du bruit avant 8h Avec la canicule de cet été les horaires des agents des services techniques ont été avancés. D'autre part la commune s'est équipée d'engins électriques beaucoup moins bruyants que les engins thermiques. Enfin, dans l'arrêté municipal en cours N° PM 2023-299 article 7, il est stipulé « <i>les services affectés à une mission de service public ne sont pas soumis aux obligations mentionnées au présent article en ce qui concerne les jours et les horaires</i> ».</p>	/	/
8	<p><u>Odeurs dues à la station d'épuration :</u> Les odeurs qui peuvent se dégager de la station d'épuration et être plus ou moins présentes en fonction des vents ne signifient pas qu'il y a un dysfonctionnement de la station d'épuration. Elle n'est pas surchargée et peut encore recevoir des eaux usées. Des visites sont possibles sur certains créneaux, se renseigner auprès de la CARA pour mieux en comprendre le fonctionnement.</p>	/	/
9	<p><u>Ordures ménagères :</u> > Y a-t-il possibilité d'avoir des conteneurs pour déposer les ordures ménagères en dehors des jours de collecte Il y a quelques années, la CARA avait installé des conteneurs notamment pour faciliter le dépôt des ordures ménagères des</p>	NON	/

	<p>touristes, or ces conteneurs sont rapidement devenus une annexe des déchetteries, aussi, la CARA a décidé de les retirer. A ce jour, la CARA, en charge de la gestion des déchets sur la commune, n'a pas de solution à nous proposer. En 2024, un nouveau contrat sera mis en place avec un nouveau prestataire choisi. La CARA et les élus de la commune travaillent sur un cahier des charges pour le nouveau contrat, avec possibilité d'implantation de colonnes d'apports volontaires.</p> <p>D'autre part, monsieur le Maire a annoncé l'obligation de s'équiper d'un composteur à compter du 1^{er} janvier 2024. La CARA distribuera 5 000 composteurs individuels par an.</p> <p>> Quand est-il du ramassage des déchets végétaux qui doit être supprimé au 1^{er} janvier 2024?</p> <p>La commune n'est pas concernée</p>	NON	/
10	<p><u>Rue des Tourterelles :</u></p> <p>> Quid du marquage jaune sur toute la longueur de la rue sur les deux cotés ?</p> <p>Il y a effectivement eu un raté. Certaines lignes jaunes seront effacées pour partie. A l'étude la mise en place d'une chicane avec plots.</p> <p>> Est-ce possible de rajouter des panneaux de limitation à 50 km/h ?</p> <p>En agglomération la vitesse est limitée à 50km/h selon le code de la route. Il est inutile de rajouter des panneaux.</p>	OUI	Avant saison
		NON	/
11	<p><u>Stationnement :</u></p> <p>> Est-il envisagé des places de stationnement autour du Concié aux vues des nombreuses manifestations ?</p> <p>A ce jour rien n'est prévu dans ce sens, possibilité de se garer dans les rues adjacentes.</p> <p>Le bureau d'études chargé du réaménagement de la Grande Côte présentera le projet global lors d'une réunion publique d'ici la fin de l'année.</p> <p>> Quelle est la réglementation en matière de stationnement ? Est-ce autorisé sur chaussée et trottoirs ? Sur quels textes se base la commune en termes de verbalisation ?</p> <p>Conformément à ce que prévoit le paragraphe 1 de l'article R417-11 du code de la route, les automobilistes ont interdiction de se garer sur les trottoirs sauf si des emplacements sont prévus avec marquage au sol. Sur voirie, le code de la route recommande de stationner dans le sens de la voie le long du trottoir. La verbalisation se fait à l'appréciation des agents selon les circonstances.</p>	NON	/
		NON	/
12	<p>> Est-ce possible d'éclairer le passage piétons situé à l'angle de l'avenue de la Grande Côte et la rue des Courlis ?</p> <p>Une solution intermédiaire peut être proposée en attendant l'aménagement de l'avenue de la Grande Côte avec un essai de peinture luminescente sur le passage piétons.</p>	A l'étude	Avant saison
13	<p>> Les 2 poteaux EDF entre la rue des Courlis et la rue Jean Nappée seront-ils supprimés ?</p> <p>S'il s'agit de poteaux situés sur l'avenue de la Grande Côte ils seront supprimés avec l'aménagement de l'avenue sinon seules les lignes haute tension ont été enfouies dans certaines rues adjacentes.</p>	/	/
14	<p><u>Allée des Flamands Roses :</u></p> <p>> le revêtement est très abimé, est-ce possible de reprendre la voirie ?</p> <p>La commande a été passée auprès de l'entreprise qui a le marché à</p>	OUI	Avant fin 2023

	commande pour reprendre la voirie		
15	> Changement de priorité entre la rue du Logis et la rue des Perdrix car manque de visibilité à cause de la haie de la maison qui fait l'angle Le changement de priorité a été acté par arrêté municipal. Les panneaux et marquages au sol vont être installés.	OUI	Fin 2023
16	> Pourrait-on changer la priorité entre la rue des Loriots et la rue des Mouettes ? Il y a très peu de circulation sur cette voie et la police municipale n'a relevé aucun problème.	NON	/
17	> Possibilité de remplacer les accotements en cailloux par de l'herbe sur la voie qui relie la rue de la Tour de Chassaigne à la rue de Chadefaud ?	OUI	Fin 2023
18	> Malgré la pose de chicanes avenue de la Grande Côte pour réguler la vitesse des cyclistes, ces derniers passent entre la chicane et le bas-côté, est-ce possible de rajouter une barrière ? Des potelets vont être installés comme à Nauzan.	OUI	Fin 2023
19	> Quid de la maison forestière ? La mairie aimerait en faire un parking paysagé mais à ce jour pas de retour positif des institutionnels (ONF, DREAL, Conservatoire du Littoral)	/	/
20	> Qu'en est-il de la taxe sur les résidences secondaires à Saint-Palais-sur-Mer ? Il a été décidé de ne pas appliquer de taxe sur les résidences secondaires.	/	/
21	<u>Rue des Grives</u> : Rajouter un Stop manquant	OUI	Fin 2023